



La Robine-sur-Galabre

Reprise du Bistrot / Restaurant

Les points clés

- ✓ La Robine-sur-Galabre
(à 12 km de Digne-les-Bains)
- ✓ Restaurant équipé
+ logement T3 inclus
- ✓ Licence IV
mise à disposition
- ✓ Produits locaux
& circuits courts encouragés
- ✓ Un projet au service
de la vie du village
- ✓ Redevance globale : 780 €/mois
(restaurant + logement)



Dépôt des candidatures
avant le 31 août 2026

Ouverture souhaitée : janvier 2027

Devenez le futur exploitant
d'un bistrot de village au cœur de
l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence !

Profil recherché

Vous êtes :



Professionnel de la restauration



Sensible aux produits locaux



Envie de faire vivre un village rural



Téléphone : 06 30 01 07 28



Mail : deveco@provencealpesagglo.fr

1. Contexte et objet de l'AMI

Provence Alpes Agglomération souhaite relancer son bar-restaurant situé au cœur du village de La Robine-sur-Galabre. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de redynamisation de la commune et vise plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de participer au soutien de l'économie rurale, en favorisant le maintien et le développement d'une activité commerciale de proximité. Le projet a également pour ambition de recréer un lieu de convivialité accessible aux habitants et aux visiteurs. Enfin, il permettra de valoriser les produits locaux, en lien avec les filières agricoles du territoire.

2. Présentation du territoire

Provence Alpes Agglomération :

Située au cœur des Alpes-de-Haute-Provence, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Provence Alpes Agglomération bénéficie d'un environnement naturel riche et varié, entre paysages de montagne et de Haute-Provence. Elle constitue en effet une porte d'entrée vers les territoires alpins depuis le sud de la France, mais aussi un point d'accès privilégié vers le Verdon, site touristique majeur.

Provence Alpes Agglomération constitue enfin également une grande partie du territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, un site reconnu pour la richesse de son patrimoine géologique et naturel.

Ce positionnement, associé à une offre culturelle et de loisirs en développement, contribue au dynamisme et à l'attractivité du territoire tout au long de l'année.

La Robine-sur-Galabre :

La Robine-sur-Galabre est une commune située à environ 12 km de Digne-les-Bains, en plein cœur de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence. Elle compte environ 300 habitants. Le village est situé à 750 mètres d'altitude et est traversé par le Galabre, un affluent du Bès. Le territoire communal s'étend au nord notamment jusqu'à l'impressionnante Clue de Barles. Il comprend plusieurs sommets, et le paysage est marqué par la présence de marnes noires, des collines ravinées et travaillées par une érosion millénaire. À proximité, la vallée du Bès présente également des paysages remarquables, comme la lame de Facibelle et le Vélodrome.

La commune se situe dans la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence. Elle comprend plusieurs sites d'intérêt, comme le site de l'Ichthyosaure, qui est un fossile de reptile marin vieux de 185 millions d'années. Sur la route vers Digne-les-Bains, la dalle à ammonites constitue également un géosite majeur, avec plus de 1 550 fossiles visibles sur 320 m².

Le territoire est propice à la pratique d'activités de pleine nature, notamment la randonnée et le VTT. Dans ce



cadre, le service Activités de Pleine Nature de Provence Alpes Agglomération joue un rôle central dans la structuration et le développement de l'offre, ainsi que dans l'amélioration des aménagements outdoor à l'échelle du territoire. L'organisation du Festival de l'Outdoor et de la Rando, qui a rassemblé près de 7 000 participants venus de toute la France en 2025, permet de faire rayonner cette offre.

Activité économique de la commune :

La commune ne dispose d'aucun commerce de proximité, ce qui renforce l'enjeu de maintien et de développement de services pour les habitants et les visiteurs.

La commune dispose en revanche de 19 hébergements touristiques, représentant environ une centaine de lits. Cette offre comprend un gîte de 24 places, un camping, une chambre d'hôtes et 16 meublés de tourisme. Les visiteurs viennent principalement pour le calme, les activités de pleine nature et la découverte du patrimoine géologique.

L'activité économique est aussi agricole. Elle comprend un maraîcher, des éleveurs (canards, volailles, ovins, caprins), une pépinière ainsi qu'une ferme florale.

Provence Alpes Agglomération est un territoire d'agriculture et d'élevage, où les produits sont accessibles et de qualité. Près de 40% agriculteurs commercialisent en circuits-courts, et jusqu'à 60% pour l'élevage. Les deux abattoirs de proximité servent la diversité des races élevées dans nos prés, notamment le bovin réputé autour de Seyne. Légumineuses, fruits, maraîchage et plantes à parfum et aromatiques complètent cette agriculture à la croisée des Alpes et du bassin méditerranéen.

Le marché bi-hebdomadaire de Digne-les-Bains, situé à seulement une quinzaine de minutes de La Robine, rassemble de nombreux producteurs. La variété et la qualité des produits proposés y sont particulièrement remarquables.

3. Le bar-restaurant

3.1. Présentation technique

L'établissement à exploiter est situé sur la commune de La Robine-sur-Galabre, au 480 rue Principale. Il s'agit d'un immeuble indépendant. Les locaux mis à disposition se composent de plusieurs espaces répartis sur les différents niveaux :

- Au sous-sol : des locaux de stockage
- Au rez-de-chaussée :
 - o Une cuisine de 19,57 m²
 - o Un bar de 19,74 m²
 - o Une salle de restauration de 33,08 m²
- Au premier étage : un appartement de type T3 de 57,19 m²
- À l'extérieur : une terrasse de 20,88 m²

Soit une superficie totale approximative de 222,85 m².

La contrepartie financière est fixée à 400 € par mois pour la partie bar-restaurant, auxquels s'ajoutent 380 € par mois pour l'appartement, soit un montant global de 780 € mensuels, qui sera indexé selon les indices officiels en vigueur (type ILAT). L'appartement est accessible uniquement par le restaurant, ce qui ne permet pas de dissocier la mise à disposition de la partie habitation et de la partie commerciale. Le logement est donc réservé à l'usage exclusif du gérant ou de son personnel et ne pourra faire l'objet d'aucune sous-location ou exploitation extérieure.

La capacité d'accueil est d'une vingtaine de couverts en intérieur, auxquels s'ajoutent une quinzaine de places en terrasse. Les équipements de cuisine sont déjà présents sur site : un four, un réfrigérateur, des plaques de cuisson, etc. La commune de La Robine-sur-Galabre mettra à disposition du repreneur une licence IV qui restera propriété de la commune.

3.2. État d'esprit de l'activité commerciale

Provence Alpes Agglomération porte une attention particulière à la dynamisation des territoires ruraux. Ces territoires, bien que disposant d'un cadre de vie attractif, sont souvent confrontés à une baisse de l'offre de services et de commerces de proximité. Dans ce contexte, l'agglomération soutient le maintien et le développement d'activités économiques locales. L'objectif est de répondre aux besoins des habitants, tout en renforçant l'attractivité du territoire. Les établissements tels que les cafés, restaurants ou commerces de proximité jouent un rôle important dans la vie locale. Ils participent à l'animation du village, au lien social et à l'accueil des visiteurs.

Provence Alpes Agglomération a inscrit au cœur de sa stratégie économique la valorisation des productions locales, le soutien à l'agriculture du territoire et la promotion d'une alimentation de qualité.

Le développement de projets s'appuyant sur les circuits courts s'inscrit ainsi pleinement dans cette démarche, en favorisant une économie locale et de proximité. La reprise d'un bistrot de pays contribue directement à cette dynamique territoriale.

4. Cahier des charges de la candidature

Provence Alpes Agglomération souhaite que le futur exploitant s'inscrive dans les dynamiques locales du territoire, notamment en matière de circuits courts et de revitalisation rurale.

- Le repreneur devra favoriser l'**utilisation de produits locaux** pour la préparation des repas, en cohérence avec les saisons et les productions agricoles du territoire. Une attention particulière sera portée aux discussions avec les agriculteurs de la commune.
- Une volonté de candidature au label « **Bistrot de Pays** » est souhaitable. Toute initiative vis-à-vis d'un label similaire sera acceptable.
- Par ailleurs, le projet devra intégrer une **deuxième activité au service des habitants et visiteurs**. Cela pourra par exemple se faire en associant à l'activité de restauration un point de vente de produits locaux (épicerie, dépôt de producteur, etc.).
- Le repreneur est incité à participer à la **vie locale**, notamment à travers des événements ou des actions favorisant le lien social au sein de la commune.
- Une **ouverture à l'année** est souhaitée afin d'assurer un service régulier aux habitants et visiteurs.

5. Profil recherché

- Expérience en restauration
- Capacité à gérer une activité en milieu rural
- Motivations pour s'intégrer dans la vie du territoire

6. Modalités de candidature

Dossier à fournir :

- CV + présentation du porteur de projet
- Note d'intention (concept, carte, approvisionnement)
- Prévisionnel financier simplifié

7. Calendrier prévisionnel



Réponses avant le 31 Août 2026.
Début d'activité au 1^{er} Janvier 2027.

